



COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-22 – 05-02

SÉANCE DU 23 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Maire.

Date de convocation 19 mai 2025

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de voix : 18

- Étaient présents :

Jean-Luc DARMANIN, Monique GIBERT, Christian CLAPAREDE, Fabienne GALVEZ, **Adjoints** ;
Sylvette PIERRON, André SCHMIDT, Christiane CAMBEFORT, Bernard GOMBERT, Monique BEC, Agnès CONSTANT, Thierry LUCAT, Pierre ROSSIGNOL, Martine LAMOUROUX, Pierre BOLLIET, Sébastien SOULIER, **Conseillers** ;
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Étaient absents excusés : Jean FABRE, Pascal SOUYRIS, Élodie PAULS, Anne THÉVENOT

- Procurations : Jean FABRE à Jean-Luc DARMANIN
Pascal SOUYRIS à Pierre ROSSIGNOL
Élodie PAULS à Monique GIBERT

- Secrétaire de séance : Fabienne GALVEZ

La séance est ouverte à 18H30.

Délibération n°2025-22 – 05- 02 / Mutualisation avec la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault : Avenant à la convention pour l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols :

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 28 mars 2011 relative à la création d'un service urbanisme mutualisé ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 17 mars 2025 approuvant l'avenant à la convention pour l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols ;

Considérant que cet avenant porte sur la revalorisation du coût des autorisations d'urbanisme et notamment des demandes de déclarations préalables modificatives et de transfert ;

Considérant l'intérêt pour la commune de Saint-Pargoire de bénéficier du service mutualisé d'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de l'avenant à la convention pour l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols ci-annexée,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la nouvelle convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le Maire,
Jean-Luc DARMANIN

Mairie de Saint-Pargoire

Place de la Mairie – 34230 Saint-Pargoire

Tél : 04.67.98.70.01 – Courriel : mairie@ville-saintpargoire.com